



## Tierce personne lors d'examen oraux

Par **thomas123**, le **09/02/2017 à 20:28**

Bonsoir,

J'aurais aimé savoir, si l'on peut être assister d'une tierce personne lors d'examen oraux afin de garantir l'impartialité du Jury pour les établissements publics et privées (études supérieures) ?

Si oui merci de bien vouloir me donner les références ou les articles de loi en faveur de tel ou tel réponse.

Merci par avance

Par **amajuris**, le **09/02/2017 à 20:38**

bonjour,

si cela n'est pas prévu par le règlement des études ou des examens, vous ne pouvez pas l'exiger.

salutations